

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 20 Décembre (20/12/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), **Adjoints,**

Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. LENFANT), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.

21 – 20 Décembre 2012

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GESTION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL ET DE SEJOUR DU CARMEL A MOISSAC

Rapporteur : Madame DOURLENT

Vu, la convention de gestion du centre international d'accueil et de séjour du Carmel

Considérant, le mode de gestion écologique des espaces verts du Carmel

Le Conseil Communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°2 à la convention de gestion du centre international d'accueil et de séjour du Carmel à Moissac.

Pour copie conforme
Moissac le 21 décembre 2012
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



**CONVENTION DE GESTION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL ET DE
SEJOUR DU CARMEL A MOISSAC**

AVENANT N°2

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de MOISSAC, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ,

ET

Monsieur BASSERAS, Président du Club Alpin Français de TOULOUSE, sis 3, rue de l'Orient – 31000 TOULOUSE,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 7 – AFFECTATION DES LOCAUX

L'article 7 est maintenu dans son intégralité, il est ajouté les précisions suivantes :

2) Espaces Verts

c) Espaces verts écologiques

Le jardin du Carmel étant géré de façon écologique, il est interdit

- d'utiliser des produits phytosanitaires sur celui-ci
- d'y planter ou semer des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)



Fait à MOISSAC, le

Le Président du Club Alpin
Français de TOULOUSE,

Le Maire de la ville
de Moissac,

Monsieur BASSERAS

Jean-Paul NUNZI